

ARRET PERMANENT n° P2026/381
Portant interdiction de tourner à gauche aux véhicules de plus de 7T500
à l'intersection rue de la Ferté/Rue Honoré Broutelle
LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411.5, R 411.8, R411.18 et R411.25 à R411.28 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (Livres I - 4^{ème} partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992 ;

Considérant que par mesure de sécurité sur la rue de la Ferté, à l'intersection entre la rue de la Ferté et la rue Honoré Broutelle, il convient de prévenir les accidents de circulation au niveau de cette intersection, dans l'agglomération de Montfort-le-Gesnois ;

ARRETE

Article 1 : Est instaurée, à l'intersection de la rue de la Ferté avec la rue Honoré Broutelle (R.D. 20) dans l'agglomération, une interdiction de tourner à gauche pour les véhicules de plus de 7T500 circulant dans le sens rue de la Ferté vers la rue Honoré Broutelle.

Article 2 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 3 : La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - 4^{ème} partie - signalisation de prescription, sera mise en place à la charge de la commune de MONTFORT-LE-GESNOIS.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de MONTFORT-LE-GESNOIS.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de MONTFORT-LE-GESNOIS, et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de SAINT-MARS-LA-BRIERE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 28 février 2026
Le Maire,
Anthony TRIFAUT

